

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18839 - 73ÈME ANNÉE

Les maires demandent à être libérés du recrutement des emplois aidés

Deux grands services pour sortir de la crise des emplois aidés

Jeudi, les maires de La Réunion ont alerté sur les conséquences de la suppression des emplois aidés dès 2019. Ils ont plaidé pour une sortie progressive du dispositif sur 5 ans, et pour le transfert du recrutement de ces emplois à Pôle emploi. Cette demande souligne que la proposition du PCR d'intégration des emplois aidés dans deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne est plus que jamais d'actualité. Le PCR propose que l'État accompagne la transformation des emplois précaires en dizaines de milliers d'emplois durables, gérés par une instance paritaire composée de représentants de chômeurs, de salariés, d'employeurs et de financeurs.

L'annonce du gouvernement de la suppression des emplois aidés en 2019 est un nouvel indicateur de la crise qui touche La Réunion. Depuis les années 1970, les communes ont décidé de participer au traitement social du chômage, une compétence de l'État. Ce furent entre autres et par ordre chronologique les quinzaines de chômage, puis les TUC, les CES, les CEC, les emplois-jeunes, les CUI, les emplois d'avenir. À chaque fois, l'État prend en charge une grande partie du salaire, 75 % du SMIC net pour les contrats aidés actuels avec jusqu'à 90 % du SMIC net pour les emplois d'avenir.

Ceci permet à la collectivité de recruter du personnel à coût réduit, pour des durées de contrat moyenne d'actuellement un an. En conséquence, des emplois aidés sont majoritaires dans les effectifs des agents communaux, comme à Saint-Joseph. Ceci pose d'insolubles problèmes aux collectivités, qui doivent également faire face aux effets de la réduction de 11 milliards d'euros des subventions de l'État sous le mandat de François Hollande, et se préparer à une baisse

supplémentaire de ce poste de recettes annoncée par Emmanuel Macron.

Transfert à Pôle emploi

Dans les associations, ces emplois aidés jouent aussi un rôle très important. Sans ce soutien de l'État, elles ne pourraient pas embaucher des personnels qui répondent à un besoin permanent. En conséquence, la fin des emplois aidés se traduira par la fermeture de structures, faute de personnel suffisant pour assurer l'encadrement requis, notamment dans les crèches.

Lors de la conférence de presse de jeudi, des maires ont fait part de la pression sociale qui s'exerce sur eux. En effet, en attribuant les emplois aidés, ils peuvent faire sortir temporairement une personne du chômage. Ainsi s'instaure un roulement afin de permettre à des familles d'enchaîner des périodes de chômage et de travail précaire. Le recours aux emplois aidés sert de soupape de sécurité. Mais avec la fin annoncée du dispositif, les

maires vont se trouver fort dépourvu devant une demande sociale qui sera toujours présente. Ils demandent donc à l'État de transférer à Pôle emploi la responsabilité de gérer la pénurie.

Des dizaines de milliers de solutions d'emploi

Cette situation rappelle que depuis de nombreuses années, le Parti communiste réunionnais propose l'intégration des travailleurs en emploi aidé dans deux grands services d'intérêts publics : environnement et aide à la personne. De nouveaux besoins vont en effet inévitablement surgir en raison du vieillissement de la population, d'un rythme de plus de 10.000 naissances par an, et de l'attachement croissant à la protection de la biodiversité. Ces nouveaux besoins sont autant de solutions d'emploi pérennes qui peuvent se dénombrer en plusieurs dizaines de milliers.

En attendant d'atteindre le seuil de rentabilité, le PCR propose que les crédits dépensés par l'État dans le

traitement social du chômage soient attribués à ces deux grands services. Chaque année, l'État dépense plus de 200 millions d'euros pour les emplois aidés et autres solutions dites d'insertion. Ceci constitue un fonds susceptible de couvrir les frais de démarrage.

Instance de gestion paritaire

Pour gérer ces deux grands services, le PCR propose la création d'une instance paritaire composée de représentants de chômeurs, de salariés, d'employeurs et de financeurs. Ainsi, les maires seraient li-

bérés de la gestion des emplois aidés, ce qui va dans le sens de leur demande de transfert sur le Pôle emploi.

Cette proposition du PCR permet de sortir de la crise par le haut, en transformant la précarité en emplois durables. La conférence de presse de maires souligne son actualité.

M.M.

Visite du président de la République en Guyane

Emmanuel Macron : « je ne crois pas aux anciennes méthodes »

Pour son premier séjour dans un département d'outre-mer, la visite d'Emmanuel Macron a été marquée par des affrontements entre policiers et manifestants en Guyane tandis que les élus ont finalement levé le boycott de la visite du président de la République. Les manifestants réclament le respect des accords signés avec l'État voici 6 mois, après plusieurs semaines de grèves et de manifestations. À cela, le chef de l'État parle d'engagements qui seront tenus, de propositions étudiées et d'un « changement de notre mentalité collective ».

C'est la première visite outre-mer d'Emmanuel Macron en tant que président de la République. Il a choisi la Guyane, qui a connu il y a 6 mois un important mouvement social. Grâce à l'union de la population soutenue par les élus, les Guyanais ont obtenu grâce à la grève générale et aux manifestations bien plus qu'en passant par le travail des parlementaires. Ils avaient ainsi eu le droit à une aide d'urgence de plus d'un milliard d'euros, avec des avancées beaucoup plus importantes que ce que prévoyait la loi sur l'égalité réelle. Ceci avait été acté dans les Accords de Guyane.

Illustration de la crise

Mais six mois plus tard, nombreux sont les Guyanais à penser que les promesses ne sont pas tenues. L'arrivée du président de la République aux côtés du président de la Commission européenne à l'occasion de la conférence des régions ultrapériphériques était donc attendue. C'est l'occasion de demander des comptes.

Avant même que le président de la République ne pose le pied en Guyane, les élus avaient annoncé le

boycott de sa visite en signe de protestation. Ils se sont finalement ravisés, mais cette attitude en dit long sur la crise de confiance existant entre les représentants des Guyanais et Paris à la suite des politiques mises en œuvre par les différents gouvernements.

Jeudi soir, des manifestants ont défilé jusqu'à la préfecture à l'appel du collectif Pou Lagwiyann Dekole. Ils se sont heurtés à des barrières tenues par des policiers. La situation a dégénéré en affrontements. Des gaz lacrymogènes ont été employés. Selon Guyane Première, une rencontre entre le collectif Pou Lagwiyann Dekole pourrait avoir lieu vendredi en Guyane. Mais dès jeudi, Emmanuel Macron donnait le ton. « Il a notamment expliqué qu'il n'arrivait pas « avec des milliards en Guyane » et qu'il « n'était pas venu faire des promesses de père Noël », rapporte Guyane Première.

Accords de Guyane

Sur les Accords de Guyane, il a déclaré hier en conférence de presse. « La totalité du plan d'urgence sera appliqué », a-t-il promis. Au moins les deux-tiers des deux premiers volets sont lancés, poursuit-il. Cela

concerne 1,5 milliard d'euros de subvention de l'État, précise-t-il.

Sur le 3e volet des Accords de Guyane, 2,1 milliards d'euros, le chef de l'État s'engage à étudier les propositions dans le cadre des Assises des Outre-mer. « Le rôle de l'État n'est pas de tenir des engagements irréalistes, et de ne pas céder aux pressions quelles qu'elles soient en particulier lorsqu'elles n'ont pas la légitimité démocratique qui est portée par celle des élus », a-t-il affirmé, « si les milliards suffisaient à régler les problèmes, ces milliards il faut bien que quelqu'un les paye et que l'activité permette de s'engager ». Le chef de l'État prône pour une « action en profondeur » qui passe par de l'innovation, « une réorganisation de l'État, des collectivités, un changement même de notre mentalité collective ». « Je ne crois pas aux anciennes méthodes, je ne prendrai pas des engagements que je roulerai comme des boules et qui ne seront jamais tenus. Je veux que cela soit des responsabilités partagées, que l'on soit ensemble en train de décider », a-t-il dit.

M.M.

Edito**Crise de confiance entre Paris et les outre-mer**

L'arrivée d'Emmanuel Macron en Guyane a été houleuse. Elle est à la mesure de la crise de confiance qui existe entre le pouvoir parisien et les territoires décolonisés en droit par la loi du 19 mars 1946. Au cours des mandats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, chaque président a annoncé des mesures importantes pour remédier aux problèmes de fonds dans nos pays. Le point de départ était un mouvement social débuté en Guadeloupe qui s'était étendu en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Des avancées avaient été obtenues. À La Réunion, c'étaient le RSTA et la prime COSPAR, jusqu'à 200 euros de plus par mois pour les travailleurs ayant un salaire inférieur à 1,4 SMIC. Par contre, rien de plus n'a été accordé aux travailleurs privés d'emploi, aux jeunes et aux retraités. Les États généraux des Outre-mer n'avaient pas changé la donne.

Au cours des cinq dernières années, le mandat de François Hollande a été marqué par une régression. Les 7 députés n'ont pas pu empêcher le gouvernement de supprimer le RSTA et de revenir sur son engagement dans la prime COSPAR. La loi sur l'égalité réelle n'a été finalement qu'un rattrapage de mesures qui devaient s'appliquer depuis déjà longtemps dans les outre-mer. Le mouvement social en Guyane a montré l'échec sur toute la ligne des deux derniers gouvernements. Grâce à la lutte, les Guyanais ont obtenu des avancées, et ont également renforcé la prise de conscience que la responsabilité est plus que jamais nécessaire. Les Guyanais manifestent en effet la volonté de gérer eux-mêmes les affaires qui les concernent.

C'est au moment où le président de la République effectue son premier séjour en Guyane

que l'INSEE publie une étude sur l'évolution du PIB à Mayotte en 2014. Il en ressort que le principal moteur de l'augmentation des revenus a été l'extension de la sur-rémunération et la hausse du nombre de personnes bénéficiant de cette mesure. L'extension des prestations sociales arrive loin derrière, car en 2014, le RSA à Mayotte était diminué de moitié par rapport au droit commun. Ces données montrent la reproduction à Mayotte de l'apartheid social en cours en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion. Force est de constater que les mêmes décisions produisent les mêmes effets, alors que Mayotte ne cesse de connaître une montée de l'insécurité liée notamment à ces inégalités.

La première déclaration du président de la République en Guyane a été de dire qu'il ne vient pas avec une valise remplie de milliards. Cela signifie également que l'État n'a plus la possibilité d'acheter la paix sociale à coups de milliards. Il est important de souligner que le président de la Commission européenne est également présent en Guyane pour participer avec le chef de l'État à la conférence des régions ultra-périphériques. Or, le gouvernement doit soumettre son budget aux orientations de l'Union européenne. Comme il refuse de faire payer les riches, il choisit de diminuer les dépenses publiques et donc les fonds alloués aux outre-mer par l'État. Face à l'impasse qui se dessine, il est grand temps de mettre en œuvre une nouvelle politique, basée sur la responsabilité. La France fera-t-elle enfin confiance aux peuples des outre-mer pour gérer leurs affaires ?

J.B.**Témoignages**

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Libre opinion d'André Oraison, Membre du Comité Solidarité Chagos La Réunion

Le drame des Chagossiens porté devant la Cour internationale de Justice

Dans une allocution prononcée aux Nations Unies le 23 septembre 2016, le Premier ministre mauricien avait menacé de saisir la Cour internationale de Justice en cas d'échec des pourparlers engagés entre les autorités de Londres et de Port-Louis au sujet de la rétrocession des Chagos, des îles revendiquées depuis 1980. Pour Sir Anerood Jugnauth, ces pourparlers devaient aboutir rapidement. Mais ce scénario a été compromis par la re-conduction du bail consenti aux États-Unis par la Grande-Bretagne sur les Chagos, en vertu d'un traité anglo-américain conclu à Londres le 30 décembre 1966.

Malgré sa prorogation jusqu'au 30 décembre 2036, afin d'assurer la pérennité de la base militaire américaine de Diego Garcia, l'île principale des Chagos, Maurice demeure en position de force dans le différend qui l'oppose à la Grande-Bretagne depuis qu'une sentence arbitrale rendue le 18 mars 2015 par un tribunal international a condamné cet État pour n'avoir pas consulté son ancienne colonie au sujet de la création d'une « aire marine protégée » aux îles Chagos, alors que Maurice détient des droits de pêche dans leurs eaux environnantes en vertu d'un accord anglo-mauricien conclu à Londres le 23 septembre 1965, à une époque où Maurice avait le statut de colonie de la Couronne britannique.

Dans une résolution adoptée le 22 juin 2017 par 94 voix contre 15 (dont les États-Unis et la Grande-Bretagne) et 65 abstentions (dont la Chine, la France et la Russie), l'Assemblée générale de l'ONU a décidé – à l'initiative de Maurice – de demander à la Cour de La Haye un avis consultatif pour savoir « si le processus de décolonisation » a « été valablement mené à bien lorsque Maurice a obtenu son indépendance en 1968, à la suite de la séparation de l'archipel des Chagos de son territoire et au regard du droit international ». Dès lors, la Cour devra se prononcer sur le drame des Chagossiens.

I.- Les causes de la déportation des Chagossiens.

Pour contrer l'influence soviétique croissante dans l'océan Indien, un

accord anglo-américain a été conclu en 1961 entre le Premier ministre britannique Harold Macmillan et le Président américain John Fitzgerald Kennedy. Dans un accord secret, les États-Unis s'engagent à installer une base militaire dans l'océan Indien à la double condition – sine qua non – que le territoire anglais retenu pour l'abriter échappe au processus de décolonisation et que sa population en soit évacuée pour des raisons de sécurité. En contrepartie, les Américains offrent un rabais de 14 millions de dollars sur les missiles Polaris que les Britanniques envisagent alors d'acheter pour équiper leurs sous-marins atomiques. Ce marchandage politique a été plus tard avoué par le State Department ainsi que le révèle la presse américaine et notamment le New York Times, le 17 octobre 1975.

Suite à ces tractations, le Gouvernement de Londres a créé par le décret-loi du 8 novembre 1965 une nouvelle colonie : le British Indian Ocean Territory (BIOT). Ce texte avait pour objet d'introduire des dispositions nouvelles pour la gestion des Chagos, ancrées au cœur de l'océan Indien, et de trois îlots dispersés dans sa partie occidentale : Aldabra, Desroches et Farquhar. Appelées les « Ziles-là-haut » par les créolophones d'Agaléga (une dépendance mauricienne), les Chagos étaient jusqu'ici administrées par le Gouvernement autonome de Port-Louis et les autres îlots par le Conseil exécutif de Victoria. Réalisée à un moment où on a pu parler d'une « présence crépusculaire » de la Grande-Bretagne dans l'océan Indien, la création de cette nouvelle colonie de la Couronne n'a pas manqué d'intriguer. De fait, le BIOT est la dernière colonie créée

par le Gouvernement de Londres et le dernier confetti de l'Empire britannique qui subsiste dans l'océan Afro-asiatique. Discrètement mis de côté par les Britanniques avec cette arrière-pensée atavique de « protéger » les routes maritimes de cette partie du monde, le « reliquat colonial » a connu de nombreux avatars dont certains appartiennent à l'histoire.

II.- Le processus de déportation des Chagossiens.

Mais qui sont ces insulaires qui ont été sacrifiés dans le secret sur l'autel des intérêts stratégiques des grandes puissances au nom de la raison d'État et qui ont payé le prix fort de l'indépendance mauricienne ? Descendants d'esclaves africains qui reçoivent le nom de « Noirs des îles » et dont les premiers occupants vinrent avec leurs maîtres des colonies françaises de La Réunion et de Maurice à la fin du XVIII^e siècle, les Chagossiens – encore appelés les « Ilois » – vivaient sur leurs terres d'accueil en harmonie avec la nature en s'adonnant au maraîchage, à la pêche côtière, à l'élevage de volailles et au ramassage des noix de coco selon un mode de vie qui était resté, jusqu'en 1973, celui du temps de la marine à voile et des lampes à huile. La vie était paisible aux Chagos où il n'y avait pas de problème de chômage, d'insécurité, de malnutrition, de pollution ou de toxicomanie. Par comparaison avec la lutte pour leur survie quotidienne dans les bidonvilles de Port-Louis et de Victoria, tous ceux qui sont nés aux Chagos décrivent leur pays comme un Éden

merveilleux, béni des dieux et à jamais disparu.

Pour permettre la création d'une base américaine à Diego Garcia, les Britanniques ont été amenés à déplacer tous les Chagossiens – 1 400 personnes réparties en 426 familles – et à les diriger, pour la plupart, vers Maurice. Leur « rapatriement » s'est étalé entre 1967 et 1973. Mais il faudra attendre 1975, avec les débats au Congrès américain sur l'engagement des États-Unis dans l'océan Indien, pour que l'opinion publique découvre le sort tragique des Chagossiens, l'incurie des autorités mauriciennes à les accueillir décemment à Port-Louis et le cynisme de la diplomatie anglo-américaine à propos de l'implantation d'une base militaire à Diego Garcia. Des critiques se sont alors élevées dans la presse américaine. Dans son éditorial du 11 septembre 1975, le Washington Post n'hésite pas à écrire que les Chagossiens avaient été traités d'une manière honteuse (« in a shameful way »). De son côté, les journaux mauriciens ont été unanimes à décrire le malheur des exilés et à tenter d'y remédier.

La méthode utilisée par les Britanniques pour obliger les Chagossiens à quitter leurs îles natales est révoltante. Avant de la critiquer, il faut savoir que le cocotier a pendant longtemps conditionné l'économie des Chagos. Or, le Commissaire du BIOT a racheté, le 3 avril 1967 à une société mauricienne les plantations qu'elle exploitait aux Chagos pour la somme forfaitaire de 660 000 livres sterling. Cette décision a eu pour premier effet de mettre fin à l'exploitation du coprah dans l'archipel et de laisser les « llois » sans emploi. Par la suite, le Commissaire du BIOT devait édicter la scandaleuse Immigration Ordinance du 16 avril 1971 qui ordonnait l'expulsion des Chagossiens. Parallèlement, les rares caboteurs mauriciens qui visitaient, jusqu'en 1967, les Chagos pour les ravitailler en produits de première nécessité et en médicaments cessaient par la suite, voyage après voyage, de leur apporter les approvisionnements nécessaires. À la même époque, les administrations, les infirmeries et les écoles installées aux Chagos sont fermées. Ces défaillances volontaires et synchronisées de la part des autorités britanniques, assorties de menaces d'expulsion forcées à partir de 1971, obligèrent le 27 avril 1973 les derniers récalcitrants à quitter à jamais leurs îles natales. Ainsi, après avoir été victimes d'une première déportation réalisée par des Français dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour des raisons économiques dans le sens Mascareignes-

Chagos, les Chagossiens ont été victimes – deux siècles plus tard – d'une deuxième déportation réalisée par les Britanniques pour des raisons stratégiques mais dans le sens inverse Chagos-Mascareignes. Consentie au profit des Américains par les Britanniques sur la base militaire de Diego Garcia, la récente prorogation pour 20 ans du bail stratégique est de nature à entraver le retour des Chagossiens dans leur pays d'origine. Pourtant, dans un premier temps, la Grande-Bretagne n'avait pas exclu la possibilité de leur retour aux Chagos dans l'hypothèse d'une prolongation du bail. Après avoir exprimé les « regrets » du Gouvernement de Londres au sujet du « déplacement forcé » des Chagossiens, dans une déclaration faite le 8 juillet 2013 à la Chambre des Communes, Mark Simmonds – Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères – avait indiqué que son pays avait envisagé de commander une étude de faisabilité portant sur le retour des Chagossiens dans leurs îles natales. Mais à la suite d'un changement de Gouvernement, intervenu après le référendum du 24 juin 2016 sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, le projet qui rendait justice aux Chagossiens a été abandonné. Dans une déclaration au Parlement le 16 novembre 2016, Joyce Anelay – Ministre d'État britannique au Développement international – a indiqué que son Gouvernement avait décidé d'interdire le retour des Chagossiens.

À titre de consolation, les Britanniques s'engagent à leur verser une compensation d'un montant de 40 millions de livres sterling pour les aider à s'intégrer à Maurice et aux Seychelles. Mais cette proposition peut surprendre quand on évoque une décision prise par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Saisie par les Chagossiens pour un problème d'indemnisation jugée insuffisante, la CEDH avait en effet débouté les requérants dans un arrêt rendu le 11 décembre 2012 : elle avait déclaré irrecevable la plainte des Chagossiens déposée contre la Grande-Bretagne pour violation des droits humains, lors de leur déportation, au motif que des compensations d'un montant de 4 millions de livres sterling leur avaient été versées par les Britanniques en 1982 « pour solde de tout compte ».

III.- Le pari d'un avis consultatif favorable aux Chagossiens.

Dans ce contexte politico-judiciaire

pour le moins chaotique, on peut comprendre les Chagossiens qui attendent avec impatience l'avis consultatif qui sera rendu par la Cour. Les internationalistes sont déjà convaincus que la Cour se reconnaîtra compétente pour donner un avis avant de reconnaître l'illicéité de l'excision des Chagos de la colonie de Maurice et de l'expulsion de ses habitants. Certes, cet avis ne sera pas contraignant pour la Grande-Bretagne. Il devrait néanmoins avoir une grande force morale, surtout s'il est adopté à une forte majorité des 15 juges qui composent la Cour.

La Cour dira certainement que l'exercice des Chagos de la colonie de Maurice est contraire au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation consacré par l'Assemblée générale des Nations Unies dans l'article 6 de résolution 1514 du 14 décembre 1960, ainsi rédigé : « Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ».

De même, la Cour dira que les Chagossiens peuvent revenir dans leur pays d'origine en application d'un droit humanitaire de plus en plus exigeant et notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée à l'unanimité par l'organe plénier de l'ONU le 10 décembre 1948 et dont l'article 9 pose un autre principe fondamental : « Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé ». La Cour de La Haye devrait se prononcer en ce sens après avoir noté que ce droit leur avait déjà été reconnu par la Haute Cour de Justice de Londres le 3 novembre 2000, puis confirmé à deux reprises, d'abord en première instance par cette juridiction dans un jugement du 11 mai 2006, puis par la Cour d'Appel de Londres dans son arrêt du 23 mai 2007, avant d'être refusé dans un arrêt rendu par les « Law Lords » le 22 octobre 2008, puis par la Cour suprême de Grande-Bretagne dans son arrêt du 29 juin 2016.

Malgré les heurts et malheurs qui se sont abattus sur eux au cours d'un demi-siècle, nul ne doute que l'espoir au cœur humain reste toujours vivace chez les survivants de la communauté chagossienne – même s'ils sont de moins en moins nombreux avec le temps qui passe – mais aussi chez leurs enfants et petits-enfants qui rêvent, pour la plupart, d'un nouveau départ dans les « Ziles-là-haut ».

André Oraison

Journée mondiale de lutte contre la polio à La Réunion

Ecrire une page de l'histoire #EndPolioNow

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la polio, le Rotaract Club Cœur du Nord a organisé mardi une conférence dans le but de faire connaître cette maladie, connaître l'impact qu'elle a sur les individus et familles grâce à l'intervention de deux Rotariens, anciens OD Polio, Clément Ah Line et Emile Viracaoudin, et aussi de savoir pourquoi la famille Rotarienne œuvre pour l'éradication totale de cette maladie. Une présentation riche d'émotions et d'informations ponctuées à la fois de témoignages, de souvenirs, ainsi que de faits. Voici un compte-rendu de cette manifestation par le Rotaract Club Cœur du Nord.



Le mardi 24 octobre 2017 de 18h30 à 20h30, à la salle polyvalente de la mairie de Saint Denis, des personnes de toutes générations ont pu échanger à propos de cette maladie, des solutions que nous pouvons apporter chacun à notre échelle, des souvenirs de cette maladie à La Réunion.

Aujourd'hui, cette maladie ne sévit plus sur notre territoire, mais nous ne sommes pas à l'abri. Aujourd'hui tous les enfants sont vaccinés, mais si tel n'est plus le cas ?

Depuis que le Rotary et ses partenaires ont lancé l'Initiative mondiale pour l'éradication de la polio il y a près de 30 ans, le nombre de cas de poliomyélite a chuté de plus de 99,9 pour cent, passant de 350 000 cas par an à 37 en 2016. Pour préserver ces progrès et protéger les enfants du monde entier, le Rotary s'est engagé à récolter 50 millions de dollars par an sur trois ans pour soutenir le travail de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la polio. La Fondation Bill & Melinda

Gates apportera une contrepartie équivalente au double du montant réuni par le Rotary. Sans soutien financier et sans engagement politique, cette maladie invalidante pourrait se propager à nouveau dans les pays où elle avait disparu, et menacer tous les enfants.

Rester mobilisé

Pour éradiquer la polio, nous devons stopper la transmission du virus dans les trois derniers pays d'endémie : Afghanistan, Nigeria et Pakistan. Nous devons aussi nous assurer que les pays aujourd'hui libérés de la polio restent protégés. Jusqu'à 60 pays à risque poursuivent leurs campagnes de vaccination à grande échelle pour protéger les enfants contre la polio. Nous sauvons des vies : si nous choisissons de contrôler la polio plutôt que de l'éradiquer, le virus pourrait rebondir et causer 200 000 cas par an sur les 10 prochaines an-

nées.

Nous pouvons le faire : nous disposons d'un vaccin efficace pour en finir avec la polio et les moyens de vacciner tous les enfants.

Nous réalisons un bon investissement : une étude indépendante publiée dans la revue médicale *vaccine* estime que l'investissement dans l'éradication de la polio permettrait de réaliser une économie de 40 à 50 milliards de dollars sur les 20 prochaines années.

Nous renforçons les infrastructures : nos efforts d'éradication ont permis d'établir un réseau mondial de surveillance de la maladie qui est utilisé pour d'autres actions de santé publique comme la vaccination contre la rougeole et la distribution de vermifuge ou de moustiquaires.

Nous ouvrons la voie : la capacité à vacciner tous les enfants contre la polio est la preuve que nous avons tout pour réussir notre prochaine initiative de santé mondiale.

Un euro sauve deux enfants

Nous pouvons écrire une page de notre histoire en aidant à éradiquer totalement cette maladie. Nous œuvrons depuis des années et nous sommes à « ça » de la fin, un objectif 2017 - 2020. La famille Rotarienne, et nous Rotaract Club Cœur du Nord, nous sommes et seront présents dans les lieux publics avec nos boîtes de collecte de fonds pour participer à cette éradication, dites-vous qu'avec 1 euro vous aurez sauvé deux enfants...

Résultat d'une étude de l'INSEE sur le PIB en 2014

Mayotte : la sur-rémunération tire la croissance

En 2014, le PIB mahorais s'établit à 2 milliards d'euros, soit une hausse de 10,5 % en un an en valeur. Le pouvoir d'achat individuel augmente de 5 % en volume en un an pour la deuxième année consécutive. La hausse des rémunérations dans la fonction publique explique largement la hausse du revenu disponible des ménages. Voici les explications de l'INSEE.

En 2014, le produit intérieur brut (PIB) mahorais s'établit à 2 milliards d'euros. Il augmente donc de 10,5 % en un an en valeur. Le PIB par habitant progresse quant à lui de 7,6 % en un an et atteint désormais 8 980 euros. Conséquence d'une plus grande richesse produite, le revenu disponible brut (RDB) des ménages après redistribution croît de 9 % en 2014 et s'élève à 1 420 millions d'euros. Par habitant, le RDB passe de 6 000 euros en 2013 à 6 350 euros en 2014. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation (+ 0,9 %), le pouvoir d'achat individuel moyen augmente de 5,3 % en un an, comme en 2013. Le niveau de vie moyen par habitant progresse donc à Mayotte.

Forte hausse des rémunérations dans la fonction publique

Constituant la plus grande part du RDB, les rémunérations des ménages augmentent de 9 % en 2014. La hausse des rémunérations dans les administrations explique 70 % de cette augmentation, portée par le recrutement d'agents supplémentaires et la mise en place de l'in-

dexation. L'effet positif de l'indexation sur l'évolution du PIB continuera jusqu'à la fin de sa mise en place en 2017.

En parallèle, la mise en place progressive des minima sociaux soutient la hausse des prestations sociales. En 2014, le montant du RSA a été revalorisé pour atteindre 50 % du niveau national, tandis que le nombre de bénéficiaires augmente de 44 %. Aussi, les prestations sociales augmentent de 15 % et représentent désormais presque 10 % du RDB, très loin néanmoins de la part mesurée au niveau national (35 %).

Les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation) ont augmenté d'un quart, modérant ainsi la hausse du RDB. Cette augmentation d'impôts est due à la mise en place des impôts locaux, tandis que l'impôt sur le revenu des ménages a diminué en 2014. Les impôts représentent cependant moins de 3 % du RDB contre 16 % au niveau national.

Consommation des ménages et des administrations publiques, moteurs de la croissance

La consommation des ménages explique 40 % de la hausse du PIB. Elle progresse de + 9 %, portée par l'augmentation du revenu disponible. En 2014, elle s'élève à 1 045 millions d'euros. Elle représente ainsi 50 % du PIB, soit une part proche de celle observée au niveau national (53 %).

La consommation des administrations publiques contribue à plus du tiers de la hausse du PIB mahorais. Elle correspond aux services fournis par les administrations (éducation et santé notamment). Elle s'élève à 1 206 millions d'euros en 2014 (+ 7 %). Elle représente 58 % du PIB en 2014, plus du double de ce qui est observé au niveau national (24 %).

L'investissement augmente de 53 millions d'euros en 2014 (soit + 17 %) et s'établit à 376 millions d'euros. Sa part dans le PIB (18 %) continue de s'accroître et se rapproche des standards nationaux (22 %).

Fortement négatif du fait de la dépendance de Mayotte aux importations et d'exportations très limitées, le solde du commerce extérieur reste stable à -540 millions d'euros.

In kozman pou la rout

« Zanfana i plèr pa, i gingn pa tété ! »

Mi pans pa promyèr foi zot i antann kozman-la. Mi mazine mèm zot la fine antann sa in bonpé foi dopi zot la trapz'ot konèsans. Sans prop, la pa difisil pou konprann, mèm la pa bézoin sort politéknik pou konprann ali, mèm lo sans pli zénéral-i apèl sa figuré !- i konsèrn pa bann zanfana solman, i konsèrn pa non pli lo « tété » ou l' dolé. Kozman-la i pé konsèrn bann gran moun é i pé mèm dépass la késtyonn bann grann pèrone. Dann tan lontan té i di sa pou d'moun apré anplégné pars i mank azot lo pourkoi. Moin la konète désèrtin moun té i sava oir lo mèr pars tè i mank azot in n'afèr. Bann z'angajé indien, d'aprè sak té i di, té i sava oir lo konsil l'anglètèr kan zot té i pans a zistè rèzon lo z'angazis té i répèk pa z'ot kontra l'angajman. Alé ! Mi lès azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

La zourné internasyonal bann lang épi bann kitir kréol ? In grann fète an vérité !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, d'aprè sak mi romark, ankor in foi zot i anparl patoi kréol, é konm d'abitud, zot i dpne ali pli d' mérite ké li nana pou vréman. Koz kréol d'akor, mé a n famiy, sansa an parmi l'moun ou i koné bien é ou lé abityé frékanté. Pars la pa avèk nout patoi nou va nyabou mont dsi bann promyèr marsh la sosyété. Mi an souvien in moun intélizans téi di toultan, bann rouj-de-fon i vant kréol pou lé z'ot, mé pa pou zot épi pou zot famiy, pars dann z'ot shé soi, sé li fransé lo roi. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, mi tienbo a dir aou ankor in foi, in mansonz répété mil foi sar zamé in vérité. Kozman ou i sort dir i fé o moins sinkantan mi antann sa é tout bann militan la lang kréol la fine gingn kozman-la dan la vi : z'ot paran la gingn sa, zot la gingn sa par zot mèm, z'ot zanfàn zordi i gingn sa ankor mé la pa pou sa k'lé vré, é la pa pou sa k'i anpèsh nout lang kréol avansé.

Pars matant, ou i vé, ou i vé pa, nout lang kréol i avans kisoï dann bann diskisyon anparmi, kisoï dann bann média, kisoï ankor dann bann prodiksyon artistik, é mi pé mèm dir dann bann konpozisyon litèrèr : konm bann fonnkèr, pyès téat, film, traduksion. Dann la politik osi matant lo diskour dann la lang kréol i avans... Pti pa-pti pa, pa-za-pa.

Matant, ni pé koz san fin dsi in n'afèr konmsa, mé sa i anpèsh pa k'zordi dé la zourné internasyonal bann lang é bann kiltir kréol é pou in bop d'moun sa sé in gran fète zordi é in gran fète dsi konmsa, mèm an rèv, fitintan nou té i pans pa in n'afèr konmsa té riskab arivé, mèm an rèv ; Poitan l'arivé, é sa i kontinyé dann la diré. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin